

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS

**SCHEMA DIRECTEUR
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU SOISSONNAIS**

**ARRETE PAR DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN DATE DU 26 Janvier 2001**

Rapport

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS

**SCHEMA DIRECTEUR
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
SOISSONNAIS**

**ARRETE PAR DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION EN DATE DU 26 Janvier 2001**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS

"RENDONS TRES TOT LES ENFANTS CURIEUX DE TERRITOIRES, POUR NE PAS FAIRE DU TERRITOIRE UN GHETTO OU UNE BASE D'AGRESSION. AIDONS-LES A HABITER LEUR TERRITOIRE, ET A CONSIDERER QUE LES AUTRES TERRITOIRES SONT EGALEMENT HABITES. ET QU'ILS LE SONT SOUVENT DE FAÇONS PROCHES, EN AYANT, AU-DELA DES DIFFERENCES DE FORMES ET D'APPARENCES, A RESOUDRE DES QUESTIONS VOISINES : CES QUESTIONS QUI SE POSENT A TOUTE SOCIETE HUMAINE, ET DONT L'EXAMEN CONFORTE LE SENTIMENT DE L'UNIVERSALITE ET DE L'HUMANISME."

ROGER BRUNET , GEOGRAPHE



LE CONTENU DU SCHEMA DIRECTEUR AU REGARD DES DISPOSITIONS DU CODE DE L'URBANISME

Définition du Schéma Directeur: Article L. 122-1.

Les schémas directeurs fixent les orientations fondamentales de l'aménagement des territoires intéressés, compte tenu de l'équilibre qu'il convient de préserver entre l'extension urbaine, l'exercice des activités agricoles, des autres activités économiques et la préservation des sites et paysages naturels ou urbains. Ils prennent en considération l'existence de risques naturels prévisibles et de risques technologiques

Ils déterminent la destination générale des sols et, en tant que de besoin, la nature et le tracé des grands équipements d'infrastructure, en particulier de transport, la localisation des services et activités les plus importants"

"Au regard des prévisions en matière d'habitat, d'emploi et d'équipements~ ils fixent les orientations générales de l'extension de l'urbanisation et de la restructuration des espaces urbanisés. Ils définissent la capacité d'accueil des espaces urbanisés ou à urbaniser en tenant compte notamment de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transports".

"Les schémas directeurs prennent en compte les programmes de l'Etat ainsi que ceux des collectivités locales et établissements et services publics. Ils orientent et harmonisent pour l'organisation de l'espace les programmes et prévisions mentionnés ci dessus".

"Pour leur exécution, ils peuvent être complétés en certaines de leurs parties par des schémas de secteur qui en détaillent et précisent le contenu".

"Les programmes et les décisions administratives doivent être compatibles avec leurs dispositions".

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-25 (D n.77 1141,12 oct 1977 ; D.n.83-812, 9 sept. 1983 ; D.n.86-52, 10 janv. 1986) le Schéma Directeur se compose d'un rapport et de documents graphiques.

I - Le rapport présente :

Une analyse de la situation existante et les principales perspectives d'aménagement du territoire considéré, compte-tenu, d'une part des évolutions démographiques, économiques, sociales et culturelles et d'autre

part, de ses relations avec les territoires avoisinants.

b) Le parti d'aménagement adopté et sa justification, compte-tenu notamment des perspectives visées au a) ci-dessus, de l'équilibre qu'il convient de préserver entre le développement urbain et l'aménagement rural et de l'utilisation optimale des grands équipements existants ou prévus.

c) L'indication des principales phases de réalisation du parti retenu.

d) L'analyse de l'état initial de l'environnement et la mesure dans laquelle le schéma prend en compte le souci de sa préservation.

e) La justification de la compatibilité des dispositions du Schéma Directeur avec l'article L . 121-10 et avec les lois et prescriptions mentionnées à l'article L. 111-1-1, ainsi que la justification que ces dispositions ne compromettent pas la mise en œuvre des projets d'intérêt général.

II - Les documents graphiques font apparaître :

La destination générale des sols;

Les zones d'extension de l'agglomération ainsi que les secteurs de restructuration et de rénovation;

Les espaces agricoles et forestiers ainsi que les espaces libres ou boisés à maintenir ou à créer ;

Les principaux sites urbains ou naturels à protéger;

La localisation des principales activités et des équipements publics ou d'intérêt général les plus importants:

L'organisation générale de la circulation et des transports avec le tracé des principales infrastructures de voirie et le cas échéant, de moyens de transport en site propre:

Les éléments essentiels des réseaux d'eau et d'assainissement

L'un des documents fait ressortir les éléments de la première phase de réalisation du parti d'aménagement.

RAPPORT de PRESENTATION

PRELIMINAIRE

AU RAPPORT DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS

Parallèlement à la mise à l'étude du Schéma Directeur de nombreuses études préliminaires ont été menées qui ont permis d'asseoir les réflexions et choix d'aménagement transcrits dans le nouveau document . Ces études ont parfois porté sur des périmètres différents mais ont toujours intégré l'agglomération . Le poids de celle-ci dans son bassin fait que leurs analyses et conclusions ont pu être valablement intégrées dans les réflexions du Schéma Directeur . Ces études sont rendues au travers des documents suivants :

- " Pour un projet interrégional d'aménagement " Mars 1990
- " Etude des villes à une heure de Paris " Décembre 1991
- " Soissons , pôle potentiel de développement " Juin 1991 .
- " Le S.D.A.U. de la région de Soissons , analyse et commentaires " Juin 1992 .
- " Soissons , introduction au nouveau Schéma Directeur ." Janvier 1993 .
- " Programme Local de l'Habitat du Bassin Soissonnais " Juillet 1993 .
- " Projet de Territoire " Décembre 1994 .
- " Projet urbain " 1995
- " Contrat régional d'agglomération " 1995
- " Etude de circulation " et études particulières sur la RN 31 , la RN2 et le RD1 . 1994 -1995 .
- " Etude de Paysage " 1995
- " Etude de définition pour la mise en œuvre de la station d'épuration intercommunale B&R Ingénierie (SIVOM de SOISSONS)"
- " Charte d'Aménagement des Communes du soissonnais " 1997
- " Diagnostic partagé relatif à la mise en œuvre d'un contrat de ville " 1999

Ces études ont toutes fait état d'analyses précises de la situation du Soissonnais, aussi le rapport du Schéma Directeur reprend les éléments essentiels issus de ces analyses dans la mesure où ils expliquent les raisons des choix exprimés au travers du Schéma.

SOMMAIRE

CHAP.I UNE STRATEGIE POUR L'AGGLOMERATION

1	<u>LES OBJECTIFS DE LA REVISION</u>	12
1.1	<u>UN SCHEMA DIRECTEUR EN REVISION</u>	15
1.2	<u>LA DEMOGRAPHIE</u>	17
1.3	<u>LE CONTEXTE ECONOMIQUE</u>	18
1.4	<u>LES GRANDS EQUIPEMENTS</u>	19
1.5	<u>LE BILAN SPATIAL</u>	21
1.6	<u>DES ACQUIS A PRESERVER</u>	23
2	<u>L'AGGLOMERATION SOISSONNAISE</u>	24
2.1	<u>SOISSONS DANS SA REGION URBAINE</u>	25
2.2	<u>OCCUPATION DU SOL</u>	26
2.3	<u>SITE ET ENVIRONNEMENT</u>	28
2.4	<u>SERVITUDES ET CONTRAINTES</u>	30
2.5	<u>DONNEES DEMOGRAPHIQUES</u>	34
2.6	<u>HABITAT ET LOGEMENT</u>	37
2.7	<u>DONNEES ECONOMIQUES</u>	39
2.8	<u>MESURES TERRITORIALES</u>	42
2.9	<u>CONTRAT DE PLAN</u>	43
3	<u>PÔLE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT</u>	47
3.1	<u>SOISSONS ET LE BASSIN PARISIEN</u>	48
3.2	<u>SOISSONS, UNE VILLE MOYENNE</u>	50
3.3	<u>LE RURAL ET LA VILLE</u>	51
3.4	<u>L'OUVERTURE DU TERRITOIRE</u>	52
3.5	<u>LES ATOUTS DU DEVELOPPEMENT</u>	53
3.6	<u>LA NECESSITE D'UN CENTRE PUISSANT</u>	54
3.7	<u>LA SOLIDARITE DU BASSIN</u>	55

CHAP.II LES ORIENTATIONS DU SCHEMA DIRECTEUR

1	<u>LES POLITIQUES PRIORITAIRES</u>	57
1.1	<u>UNE VOLONTE DE DEVELOPPEMENT</u>	60
1.2	<u>LE PAYSAGE ET L'ENVIRONNEMENT</u>	62
1.3	<u>L'AGRICULTURE</u>	78
1.4	<u>LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>	82
1.5	<u>L'UNIVERSITE, LA FORMATION ET LA RECHERCHE</u>	87
1.6	<u>LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET L'HABITAT</u>	89
1.7	<u>HABITAT ET VIE SOCIALE</u>	92
1.8	<u>LA CENTRALITE ET LES EQUIPEMENTS</u>	93
1.9	<u>LA VOIRIE ET LES TRANSPORTS</u>	95
1.10	<u>LA GESTION DES RISQUES</u>	101
1.11	<u>LES RESEAUX</u>	104

CHAP.III LE PARTI D'AMENAGEMENT

1	<u>OPTIONS D'AMENAGEMENT ET CONTENU</u>	113
1.1	<u>ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMERATION</u>	116
1.2	<u>LE PLATEAU SUD</u>	117
1.3	<u>LA VALLEE EST</u>	120
1.4	<u>LES DONNEES DE L'HABITAT</u>	123
1.5	<u>LE TERRITOIRE URBAIN</u>	125
1.6	<u>LES ACTIVITES INDUSTRIELLES OU MIXTES</u>	126
1.7	<u>LA REPARTITION DES FONCTIONS</u>	128
1.8	<u>EQUIPEMENTS ET COMMERCES</u>	129
1.9	<u>POLES DE RECONVERSION URBAINS</u>	131
1.10	<u>L'ESPACE AGRICOLE PROTEGE</u>	132
1.11	<u>ESPACES VERTS, PLANTES OU BOISES</u>	133
1.12	<u>PROTECTION CONTRE LES RISQUES</u>	139
1.13	<u>LES VOIRIES</u>	140
1.14	<u>L'AERODROME</u>	145

CHAP.IV LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR

1	<u>MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR</u>	146
1.1	<u>LA PREMIERE PHASE DE REALISATION</u>	149
1.2	<u>SCHEMA DE SECTEUR</u>	150
1.3	<u>UNE STRATEGIE FONCIERE</u>	151
1.4	<u>UNE MOBILISATION DES ACTEURS</u>	152

ANNEXE 1	<u>Liste des communes comprises dans le périmètre du schéma directeur</u>	153
ANNEXE 2	<u>L'AGGLOMERATION EN QUELQUES CHIFFRES</u>	156
ANNEXE 3	<u>INVENTAIRE COMMUNAL DES RISQUES</u>	169
ANNEXE 4	<u>INVENTAIRE COMMUNAL SUR L'ASSAINISSEMENT</u>	172
ANNEXE 5	<u>COMPOSITION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</u>	175
ANNEXE 6	<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	179
ANNEXE 7	<u>RECUEIL NATIONAL DES COMMUNES : VOTRE COMMUNE FACE AUX RISQUES</u>	182
ANNEXE 8	<u>DELIBERATION DU PROJET ARRETE DE SCHEMA DIRECTEUR</u>	197

-PLAN DU SCHEMA DIRECTEUR ARRETE COURT TERME
-PLAN DU SCHEMA DIRECTEUR ARRETE MOYEN ET LONG TERME

NOMENCLATURE DES IMAGES / format .gif

- PLAN DU SDAU 1973
- MODE D'OCCUPATION DU SOL P.O.S DES COMMUNES (état 1995)
- TOPOGRAPHIE DU TERRITOIRE
- SERVITUDES ET CONTRAINTES
- ZONE INONDABLE
- ZONE ARCHEOLOGIQUE SENSIBLE
- XII eme CONTRAT DE PLAN
- POSITIONNEMENT DU BASSIN SOISSONNAIS
- VILLAGE SUR LE FOND DU TALWEG, exemple de Cuffies
- UNIFICATION DES COMMUNES DE PASLY ET CUFFIES
- COUPE TYPE SUR UN COTEAU
- LES STRATES DU PAYSAGE
- LES ESPACES DE RESPIRATION, Spécificité des territoires communaux périphériques de Soissons+
- LONGUE VUE TRANSVERSALE / (ex de Bucy le Long- Villeneuve St Germain)
- LES ESPACES OUVERTS SUR PENTES MOYENNES
- SILHOUETTE SUR BUCY LE LONG
- LA BUTTE DU MOULIN
- PLAN RENAULT ET GAMBAULT 1876
- IGN : MISSION ATTIGNY 1949
- IGN : MISSION ATTIGNY 1975
- S.I.E.P : PRISES DE VUES PANORAMIQUES 1994
- LE SCENARIO CATASTROPHE
- VUE DE LA ZONE DU PLATEAU Sans pré-verdissement
- VUE DE LA ZONE DU PLATEAU Après pré-verdissement
- PRINCIPE DE COMPOSITION, ZONE D> PLATEAU
- TERRITOIRE AGRICOLE
- DEVELOPPEMENT URBAIN
- VOIRIE
- TRANSPORT URBAIN
- RESEAU EAU POTABLE
- RESEAU EAUX USEES
- FIBRE OPTIQUE
- CONES DE VUES
- LES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION

NOMENCLATURE DES PLANS / format .DWF

- PLAN DU SDAU 1973
- MODE D'OCCUPATION DU SOL P.O.S DES COMMUNES (état 1995)
- TOPOGRAPHIE DU TERRITOIRE
- SERVITUDES ET CONTRAINTES
- ZONE INONDABLE
- ZONE ARCHEOLOGIQUE SENSIBLE
- POSITIONNEMENT DU BASSIN SOISSONNAIS
- LES ESPACES DE RESPIRATION, (Spécificité des territoires communaux périphériques de Soissons)
- TERRITOIRE AGRICOLE
- DEVELOPPEMENT URBAIN
- VOIRIE
- TRANSPORT URBAIN
- RESEAU EAU POTABLE
- RESEAU EAUX USEES ACTUEL
- RESEAU EAUX USEES FUTUR
- FIBRE OPTIQUE
- CONES DE VUES
- CARTE DE TYPE IGN
- CARTE DE L'URBANISATION
- CARTE BOIS ET ESPACES NATURELS
- CHEMINS DE RANDONNEES
- PERIMETRE DE L'AIRE DU SCHEMA DIRECTEUR
- RESEAU GAZ
- RESEAU ELECTRIQUE
- PLAN DU SCHEMA DIRECTEUR ARRETE COURT TERME
- PLAN DU SCHEMA DIRECTEUR ARRETE MOYEN ET LONG TERME